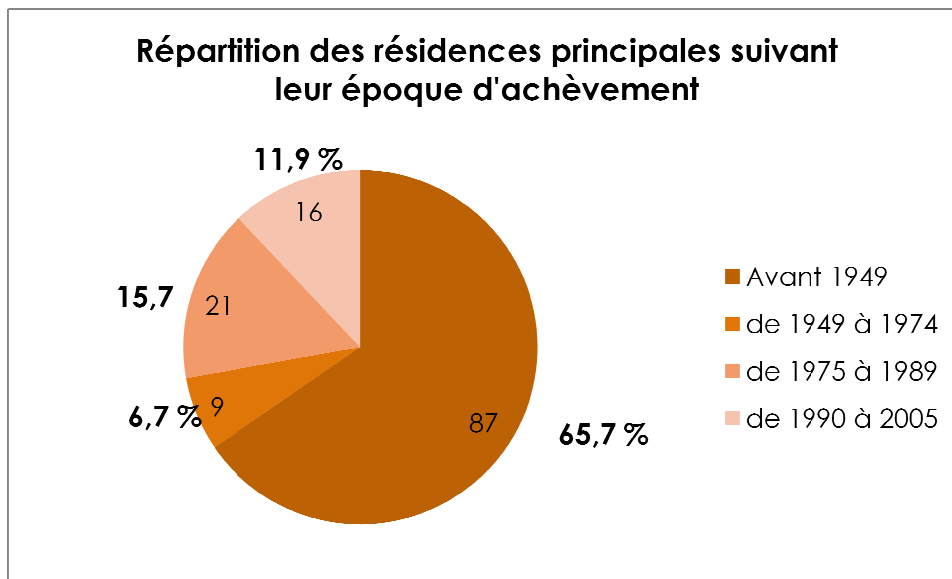


III.1.7 - ANCIENNETE DES LOGEMENTS



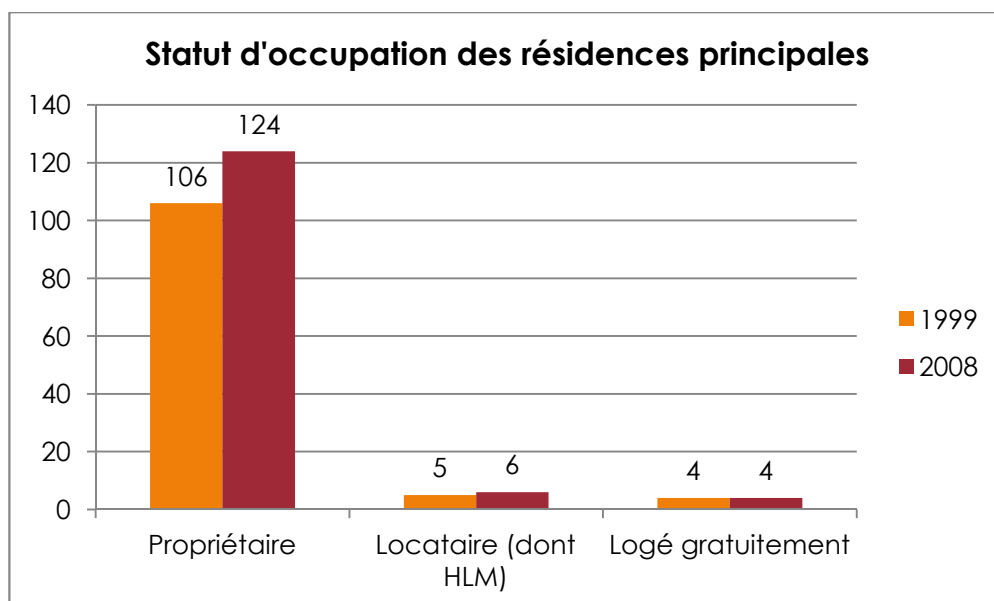
Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

Givraines dispose d'un parc de logements assez ancien, les 2/3 des résidences principales étant antérieures à 1949. Ce chiffre peut expliquer en partie la vacance importante sur la commune constatée précédemment car il s'agit de logements non forcément adaptés aux attentes des nouveaux ménages qui préféreront une construction neuve plutôt que de réhabiliter le bâti ancien. Le niveau de confort des résidences principales est toutefois satisfaisant avec 86 % d'entre elles classées en « tout confort ».

On notera qu'à l'échelle du département, seulement 27,2% des constructions sont antérieures à 1949.

L'ancienneté du bâti caractérise donc fortement la commune. Ces constructions participent grandement à sa structure urbaine et à son identité architecturale et paysagère. Elles constituent un patrimoine qui mérite d'être préservé et valorisé.

III.1.8 - STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES



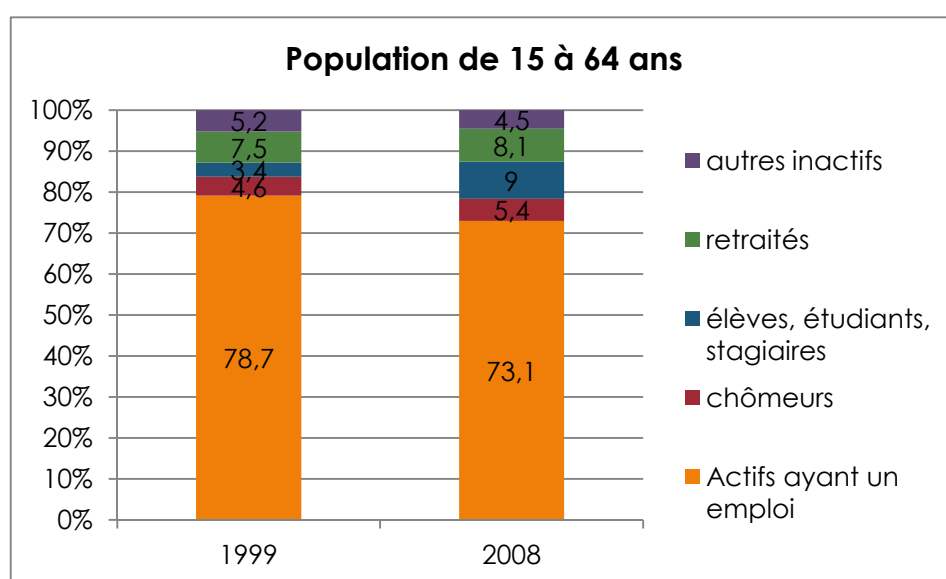
Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

En 2008, 92,6% des givrainois sont propriétaires de leur logement contre seulement 61,7% à l'échelle du département.

La faible part du logement locatif est un facteur qui peut nuire à la mixité sociale, notamment au détriment des populations jeunes, souvent à la recherche de ce type de produit faute de pouvoir accéder à la propriété dans l'immédiat.

Le nombre important de logements vacants souligné précédemment peut laisser envisager des possibilités de réhabilitation répondant à ce manque. Des habitations de 4 ou 5 pièces peuvent par exemple faire l'objet de divisions en logements de 2 ou 3 pièces, permettant ainsi à deux ménages de trouver l'offre locative qu'ils recherchent.

III.2 ACTIVITE - EMPLOI



En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.